

Q

QUARANTE HEURES. Mandement en français, 267 ;— en anglais, 278 ;—instruction sur les rubriques à suivre, 186.

QUÊTES. Permission requise, 201. Voir *Bazars, Messe*.

R

RAPPORT ANNUEL des curés, 202.

RATIONABILIS CAUSA, 56, 156.

REGISTRES, 202 ;—rectification, 203 ;—index, 203 ;—dissection, 204.

RÈGLEMENT du prêtre, 204 ;—du vicaire, 207.

RELIGIEUSES. Confesseurs des, 64.

RELIQUES. Exposition et fête des, 210.

REPOSOIR. Voir *Feudi-Saint*.

RÉSIDENCE des curés, 70.

RETRAITES des prêtres, 213 ;—paroissiales, 214 ;—des confirmands, 254.

RITUEL ROMAIN obligatoire, 215.

ROSAIRE. Mois du Rosaire, 215 ;—rosaire perpétuel, 216.

RUBRIQUES obligatoires, 216.

S

SACRÉ CŒUR. Dévotion et Consécration, 216 ;—mois du, 217.

SACRISTIES. Indult pour y garder le Saint-Sacrement pendant l'hiver, 218 ;—pendant les 40 h., 218.

SAGES-FEMMES, 218.